

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 11 décembre 2024  
le Conseil d'Administration s'est réuni le 16 décembre 2024  
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin  
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

**Présents :**

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudière)

**Absents donnant procuration :**

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme AMBROIS (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : M. LUCAS), M. LEFEBVRE (Femmes) (mandataire : Mme HERY)

**Secrétaire de séance :** Isabelle VATINEL

N° DEL\_2024\_151

**Récapitulatif des subventions maximales à verser par le budget principal aux budgets annexes**

Afin que le budget principal du C.C.A.S. puisse verser des subventions d'équilibre à ses budgets annexes, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur un montant maximum de subvention à verser à chaque budget annexe.

Budget	Montant prévisionnel maximum 2024	Montant prévisionnel maximum 2023	Montant réel 2023
Services d'aide à domicile	500 000 €	850 000 €	475 492 €
Résidence Autonomie Le Vieux Château	300 000 €	220 000 €	171 899 €
Résidence Autonomie Les Roquettes	200 000 €	220 000 €	139 768 €
Résidence Autonomie Les Myosotis	250 000 €	250 000 €	161 931 €
Résidence Autonomie La Noé	400 000 €	300 000 €	194 553 €
Résidence Autonomie La Chancelière	200 000 €	200 000 €	176 792 €
Résidence Autonomie La Chênaie	250 000 €	200 000 €	163 804 €
Accueil de jour	50 000 €	10 000 €	2 727 €
EHPAD Pierre Bérégovoy	40 000 €	40 000 €	27 312 €
EHPAD La Quincampoise	250 000 €	250 000 €	250 000 €
EHPAD La Sérénité	98 000 €	98 000 €	3 281 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 050-200056885-20241220-DEL\_2024\_151-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- d'approuver le versement de subventions d'équilibre aux différents budgets annexes du C.C.A.S. dans la limite des montants présentés ci-dessus.

**Pour le Président et par délégation,  
La Directrice du C.C.A.S.,**

**Isabelle VATINEL**